

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

ARKON

● NETWORK SECURITY ●

INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE LA SOCIETE CASSIDIAN CYBERSECURITY SAS**

Prix de l'Offre : 3,25 euros par action Arkoon Network Security

Durée de l'Offre : 15 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et publié par la société Cassidian Cybersecurity SAS en application des articles 231-27 2° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Avis important

En application de l'article L. 433-4 III et V du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de la société Arkoon Network Security ne représenteraient pas, à l'issue de l'offre, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société Arkoon Network Security, Cassidian Cybersecurity SAS a l'intention de mettre en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société Arkoon Network Security non apportées à l'offre en contrepartie d'une indemnité de 3,25 euros par action, égale au prix de l'offre, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité prise le 11 juin 2013, apposé le visa n°13-267 en date du 11 juin 2013 sur la note d'information établie par la société Cassidian Cybersecurity SAS relative à l'offre publique d'achat simplifiée à caractère obligatoire portant sur les actions d'Arkoon Network Security non encore détenues par la société Cassidian Cybersecurity SAS.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Cassidian Cybersecurity SAS a été déposé auprès de l'AMF le 11 juin 2013 et mis à la disposition du public le 12 juin 2013.

La note d'information établie par la société Cassidian Cybersecurity SAS et visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'initiateur (www.cassidiencybersecurity.com) et peut être obtenue sans frais auprès de Cassidian Cybersecurity SAS, ZAC de la Clef Saint Pierre, 1 boulevard Jean Moulin, 78990 Elancourt ; et d'Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

Le document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Cassidian Cybersecurity SAS est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'initiateur (www.cassidiencybersecurity.com) et peut être obtenu sans frais auprès de Cassidian Cybersecurity SAS, ZAC de la Clef Saint Pierre, 1 boulevard Jean Moulin, 78990 Elancourt ; et d'Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

Contact :

Cassidian Cybersecurity SAS

Philippe Tielens - Directeur Financier - T : +33 1 61 38 62 57